

Toosla lance son Club des actionnaires, un espace unique d'échange et de fidélisation

21 février 2023 – Toosla (code ISIN : FR00140062B9 – code mnémorique : ALTOO), acteur digital de la location de voiture de courte durée, annonce le lancement de son Club des actionnaires, ouvert à tout actionnaire individuel détenant au moins une action de la Société.

Éric Poncin, Président-directeur général de Toosla, déclare :

« C'est avec une immense joie que Toosla lance aujourd'hui son Club des actionnaires. Dès sa création, Toosla s'est différencié par son offre 100% digital, sans agence et sans contact. Pour autant, la clé de notre succès tient au dialogue que nous entretenons chaque jour avec nos clients, nos partenaires financiers et notre écosystème, en particulier les constructeurs automobiles. C'est bien la richesse de ces échanges qui nourrit notre proposition de valeur pour nos clients et qui nous permet d'affiner et de solidifier notre modèle économique.

Nous souhaitons à travers le Club des actionnaires renforcer nos échanges avec l'ensemble des investisseurs particuliers qui ont rejoint l'aventure Toosla depuis notre introduction en Bourse en décembre 2021. Un projet qui me tient particulièrement à cœur. Ouvert à tous, dès une action détenue, le Club permettra de mieux découvrir notre entreprise, d'être informés de nos dernières actualités, mais aussi d'échanger régulièrement et de bénéficier d'avantages exclusifs.

Nous vous donnons d'ailleurs rendez-vous le 6 mars pour le 1^{er} rendez-vous du Club : une visioconférence organisée à l'occasion de la publication du chiffre d'affaires 2022. J'y répondrai à toutes les questions des actionnaires de Toosla. J'espère vous y retrouver nombreux. »

Pourquoi rejoindre le Club des actionnaires Toosla ?

Ouvert et gratuit à tous les actionnaires de Toosla, le Club vous offre trois niveaux d'avantages :

- **Dès 1 action**, il permet aux actionnaires de :
 - Recevoir l'information de Toosla en temps réel : communiqués de presse financiers et institutionnels relatifs à la stratégie, lettres aux actionnaires, rapports annuels etc. Conformément à la démarche de communication responsable de l'entreprise, le Club des actionnaires Toosla s'attache à privilégier les échanges électroniques pour l'envoi de ces documents.
 - Échanger avec les dirigeants, à l'occasion de réunions d'informations (webinaires, etc.). Ces rendez-vous sont l'occasion de partager l'actualité récente de la Société et de permettre aux actionnaires membres du Club de poser leurs questions aux dirigeants de Toosla.
- **Dès 70 actions**, il propose en complément des avantages exclusifs comme une réduction sur les locations Toosla¹ ou encore des invitations à des événements (places limitées).
- **À partir de 700 actions**, il offre de surcroît aux actionnaires le service Premium MyToosla. Les actionnaires pourront ainsi bénéficier gratuitement de la livraison et la reprise gratuites de leur location Toosla à leur domicile et pourront enrichir leur location de nombreuses options sans supplément².

¹ Un coupon de réduction par an et par actionnaire membre du Club

² Livraison et reprise dans Paris et sa proche banlieue. Voir les détails du service sur : www.toosla.com/mytoosla

Comment devenir membre du Club des actionnaires de Toosla ?

L'adhésion au Club des actionnaires est gratuite. Il suffit de posséder une action Toosla au porteur ou au nominatif. Les actionnaires remplissant les conditions d'adhésion et souhaitant adhérer au Club, doivent compléter le formulaire d'adhésion et envoyer leur attestation de détentions d'actions Toosla datant de moins d'un mois, sur le site www.toosla-bourse.com, page Club actionnaires.

Premier RDV du Club le 6 mars 2023 : une visioconférence avec les dirigeants de Toosla

À l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires 2022, Toosla tiendra le lundi 6 mars 2023 à 18h une visioconférence ouverte à tous les investisseurs particuliers actuels ou potentiels de Toosla (Inscription : [cliquez ici](#)). À cette occasion, un temps sera réservé aux questions des actionnaires membres du Club aux dirigeants de la Société.

Cette visioconférence aura pour objectif de détailler les performances commerciales, les faits marquants de l'année 2022 et les perspectives de développement mais aussi de répondre, dans la mesure du possible et dans le respect des règles de communication financière des sociétés cotées, aux questions des actionnaires.

Prochains rendez-vous :

- 23 février 2023 (après Bourse) : publication du Chiffre d'affaires 2022
- 6 mars 2023 à 18h : 1^{ère} visioconférence du Club des actionnaires de Toosla

À propos de TOOSLA

Créé en 2016, Toosla a pour ambition de devenir un acteur majeur de la « révolution » de la mobilité en réenchantant en profondeur la location courte durée de véhicules. Son objectif : lever tous les « irritants » du secteur grâce à son modèle sans agence et son application. Il offre une expérience client entièrement digitale, aux procédures simplifiées et sécurisées. Sa promesse client se distingue par un modèle de voiture et d'options garantis, une disponibilité permanente (24h sur 24 et 7 jours sur 7) et une mise à disposition libre-service sans attente du véhicule.

Toosla propose une flotte de plus de 500 véhicules sur 14 stations à Paris, à Neuilly-sur-Seine et Vincennes—depuis mai 2021—à Madrid. En 2021, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 4,1 millions d'euros.

Toosla est coté sur Euronext Growth® Paris (code ISIN : FR00140062B9 – code mnémonique : ALTOO).



Retrouvez toute l'information financière de Toosla sur :

www.toosla-bourse.com

Contacts

Toosla – Relations Investisseurs
Margaux Rouillard
toosla@actus.fr - 01 53 67 36 32

Toosla – Relations Presse
Déborah Schwartz
dschwartz@actus.fr - 01 53 67 36 35